CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2011

Analyse d'un document

Option : Déchets, assainissement

EPREUVE N°10

Durée : 4 h
Coefficient : 4

<u>SUJET</u> :

Le maire de votre collectivité, ville centre de 100 000 habitants, membre d'une Communauté d'agglomération créée en 2001, de 240 000 habitants et composée de 35 communes, dont vous êtes directeur général des services techniques (DGST), doit décider si la mission de collecte des déchets ménagers et assimilés, sur le secteur centre ancien de la commune, doit être reprise par sa collectivité.

En effet, il considère que dans un contexte de rues étroites, en partie piétonnes, commerçantes et fortement attractives en terme touristique, cette mission est indissociable de la mission de propreté. Il s'appuie sur un rapport que vous avez produit : le Plan d'Actions Propreté.

Il veut faire valoir sa position auprès de la communauté d'agglomération qui a en charge, depuis 2004, la compétence pleine et entière sur l'ensemble de son territoire, en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette réflexion intervient en même temps que la volonté d'étendre la collecte sélective au porte à porte, y compris dans ce quartier. Les conclusions d'un rapport commandé par le pôle gestion des déchets de la communauté d'agglomération, en matière de préconisations CNAM, proposent de revoir complètement l'organisation de la collecte avec, entre autres, la fin « du fini-parti ».

<u>Question 1</u>

En tant qu'ingénieur en chef, vous présenterez aux élus en charge de ce dossier, le contexte à la fois sur l'aspect de stratégie territoriale, ainsi que les enjeux découlant de la volonté politique d'améliorer l'efficacité de la mission propreté et de la nécessité de faire évoluer le mode de collecte.

A cette occasion, vous préciserez si d'autres modes de mise en œuvre d'une meilleure coordination des activités propreté/collecte des ordures ménagères auraient pu être envisagés avec leurs avantages et inconvénients.

Question 2

Vous argumenterez ensuite vos propositions techniques au regard des choix en termes de nouvelle répartition des missions entre les deux collectivités, des nouvelles gouvernances, des enjeux financiers, des moyens à mettre en œuvre et des conséquences possibles en termes d'aménagement du territoire. Vous donnerez les grandes lignes en matière de calendrier de mise en œuvre et les différentes étapes qui seront à franchir.

Barème de notation :

- **Compte rendu critique de l'analyse : 8 points**
- **Orientations prospectives : 10 points**
- **Lisibilité et cohérence du document : 2 points**

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	Plan d'Actions Propreté	**Page 5**
Document n°2	Service de la propreté urbaine – Propreté centre ville Organisation en place	**Page 14**
Document n°3	Service de la propreté urbaine Moyens habituellement affectés au quartier	**Page 17**
Document n°4	Circuit de propreté îlotiers Circuit de propreté CV machines	**Page 18**
Document n°5	Organisation de la collecte des ordures ménagères	**Page 20**
Document n°6	La collecte des déchets ménagers et assimilés Recommandation R 437 – CNAMTS – Février 2009	**Page 25**
Document n°7	Prestations de service réalisées par un EPCI	**Page 37**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Centre ville

Le centre ville est essentiellement constitué de rues très étroites qui datent essentiellement de la fin du Moyen Age. Si cette particularité est un atout en matière d'attractivité touristique, elle représente un vrai casse tête en matière de propreté et de collecte des ordures ménagères.

Le centre ville représente une population d'environ 10 000 habitants. Il est organisé autour d'un cœur très commerçant avec de nombreuses rues piétonnes et placettes où les cafés et restaurants prolifèrent. De nombreuses manifestations en tout genre sont organisées en particulier en période estivale de mai à septembre.

Il accueille 2 gros marchés forains en particulier le mercredi, samedi et dimanche.

Organisation de la mission de propreté urbaine en centre ville

La propreté du centre ville, y compris celle des marchés forains, est assurée 7 jours sur 7, entre 5h et 19h, par une équipe de 62 agents à l'année encadrée par 5 agents de maîtrises.

En marge de cette équipe, et avec une mission sur l'ensemble de la ville, une brigade de police de l'environnement a été créée depuis moins d'un an afin de lutter contre les incivilités. Elle est constituée d'agents assermentés, ASVP rattachés au service de la propreté urbaine. Elle est capable de dresser des procès verbaux sur toute infraction relevant du code de l'environnement, de l'hygiène et de la santé. Par contre, elle n'est pas habilitée à établir des timbres amendes sur la base d'un constat de « flagrant délit ». Elle intervient entre autre afin d'identifier et, si nécessaire, verbaliser les auteurs de dépôts sauvages.

Organisation de la collecte des ordures ménagères

La collecte en centre ville mobilise 2 bennes à ordures ménagères de 7m3 et une benne à ordures ménagères de 14 m3, soit 15 agents à l'année et un agent de maîtrise. Cette organisation en régie directe assure les missions suivantes :

- La collecte des bacs de regroupement (ordures ménagères non recyclables) du centre ville est assurée 7 jours sur 7 sur la base d'un système en fréquence 13, soit 2 passages/jour en semaine/samedi et un passage le dimanche ou les jours fériés.
- Une collecte de bacs jaunes (ordures ménagères recyclables) est assurée sur les boulevards périphériques une fois par semaine.
- Une collecte des cartons et emballages des commerçants est assurées une fois/jours du lundi au samedi entre 12h et 13h.

Le règlement de collecte en vigueur sur la communauté d'agglomération stipule que l'enlèvement des déchets se fait uniquement si ceux-ci sont présentés en bac. Tout déchet déposé hors bacs individuels ou de regroupement, est considéré comme un dépôt sauvage. La collecte se fait sur le principe du fini-parti et les circuits ne dépassent pas en moyenne 5h d'activité. Les déchets sont ramenés sur un quai de transfert situé à 2 km du centre-ville, au niveau du centre technique commun aux services de la ville et de la communauté d'agglomération. Le fini-parti, au-delà des problèmes de santé que cela génère (course permanente des ripeurs, non utilisation du lève conteneurs…), pose la question de la qualité du travail. La population se plaint régulièrement que des déchets sont laissés autour des bacs ou que les bacs ne sont pas remis à leur place, jetés sur l'espace public. Enfin, la collecte se fait de façon bilatérale nécessitant 2 ripeurs et générant des traversées de chaussée avec tous les risques que cela peut entraîner.

Une collecte des bacs d'apports volontaires enterrés, soit une trentaine d'équipement (bacs de regroupement, ordures ménagères recyclables et verres) est effectuée au moins 2 fois par semaine par un prestataire.

La communauté d'agglomération collecte en moyenne environ 15 tonnes de déchets/jours, tous déchets confondus.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur le centre ville, en matière de circulation notamment, la communauté d'agglomération a envisagé de mettre en place une collecte dans l'hyper-centre ville, 6 jours sur 7 de 6h30 à 20h en continu, à partir d'une micro benne à compaction (soit l'équivalent de 7 agents à l'année).

Collecte sélective

Seul le centre ville ancien n'est pas encore équipé d'un dispositif de collecte sélective au porte à porte. Les habitants sont invités à utiliser soit des conteneurs enterrés (une trentaine) soit des bornes d'apport volontaire situés en périphérie. Ces équipements sont loin d'offrir un résultat satisfaisant en matière de tonnage d'ordures collectés recyclables. Une collecte en sac est envisagée permettant d'impliquer plus fortement la population.